



Traduction et expression écrite

Programmes, cours et politiques de l'Université

2017-2018

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant
Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2017 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relatives aux unités et en modifier ou partie de la présentation ou reproduction interdite.

1	Traduction et expression écrite	page7
1.1	Traduction et expression écrite	page7
1.2	Coordonnage	page7
2	Personnel administratif	page7
3	Les programmes et les cours	page7
3.1	Programmes et cours	page8
3.2	Perfectionnement professionnel et perspectives	page8
3.3	Programmes et cours de langue espagnole	page8
3.3.1	Tests de classement pour les cours à temps partiel d'espagnol non assortis	page9
3.3.1.1	Dates pour les tests de classement ± Espagnol	page9
3.3.2	Règlements universitaires ± Programmes et cours de langues non assortis	page9
3.3.3	Certificat de compétence en espagnol	page9
3.3.4	Certificat d'études supérieures en communication professionnelle (espagnol) : critères	page9
3.3.4.1	Conditions d'admission	page9
3.3.4.2	Formalités d'admission	page10
3.3.4.3	Exigences de résidences et reconnaissance de lettres	page10
3.3.4.4	Durée des études	page10
3.3.4.5	Exigences quant aux résultats universitaires	page10
3.3.4.6	Étudiants - statut particulier	page11
3.3.4.7	Certificat d'études supérieures (Cert. tu. sup.) communication professionnelle d'espagnol (18 unités) ,	page11
3.4	Programmes de traduction	page11
3.4.1	Certificat en traduction	page11
3.4.1.1	Programmes de traduction : Critères généraux	page11
3.4.1.2	Certificat (Cert.) traduction option anglais/le français (30 unités)	page12
3.4.1.3	Certificat (Cert.) en traduction option français/l'anglais (30 unités)	page13
3.4.1.4	Certificat (Cert.) traduction option espagnol/le français (30 unités)	page14
3.4.1.5	Certificat (Cert.) traduction option espagnol/l'anglais (30 unités)	page15
3.4.1.6	Certificat (Cert.) en traduction option français ou anglais/espagnol (30 unités)	page15
3.4.2	Certificat d'études supérieures en traduction juridique	page16
3.4.2.1	Certificat d'études supérieures en traduction juridique : Critères généraux	page16
3.4.2.2	Certificat d'études supérieures en traduction juridique (15 unités)	page17
3.4.3	Diplôme d'études supérieures en traduction	page18
3.4.3.1	Diplôme d'études supérieures en traduction : Critères généraux	page18
3.4.3.2	Diplôme d'études supérieures (Dip. tu. sup.) traduction option anglais-français (30 unités)	page19
3.4.3.3	Diplôme d'études supérieures (Dip. tu. sup.) en traduction option français et anglais (30 unités)	page20
3.4.3.4	Diplôme d'études supérieures (Dip. tu. sup.) traduction option espagnol et français (30 unités)	page21
3.4.3.5	Diplôme d'études supérieures (Dip. tu. sup.) traduction option espagnol et anglais (30 unités)	page22
3.4.4	Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agrégés du Québec	page23

1 Traduction et expression écrite

1.1 Traduction et expression écrite à l'École d'éducation permanente

Maîtrisez-vous parfaitement l'anglais, le français et peut-

en espagnol comprenant quatre niveaux d'études menant au certificat de compétence en espagnol ainsi que le certificat d'études supérieures en communication professionnelle - espagnol.

3.1 Programmes et cours

PROGRAMMES ET COURS NON ASSORTIS D'UNITÉS

Certificat de compétence en espagnol

COURS POSTCERTIFICAT

Espagnol, conversation avancée

Espagnol des affaires

Traduction espagnole

PROGRAMMES ASSORTIS D'UNITÉS

[section 3.4.1](#) Certificat en traduction

(anglais-français, français-anglais, espagnol-français, espagnol-anglais, français/anglais-espagnol)

[section 3.4.2](#) Certificat d'études supérieures en traduction juridique

Ces programmes sont présentement l'offre d'aucun étudiant ne sera admis pour cette année universitaire.

[section 3.4.3](#) Diplôme d'études supérieures en traduction

(anglais-français, français-anglais, espagnol-français, espagnol-anglais)

[section 3.3.4.7](#) Certificat d'études supérieures (Cert. tu. sup.) communication professionnelle en espagnol (18 unités)

Consulter [section 3.3](#) Programmes et cours de langue espagnole pour l'information d'ordre général et les exigences académiques.

3.2 Perfectionnement professionnel et perspectives d'emploi

L'unité de Traduction et expression crite propose de la formation enrichissante en langues et en traduction pour les clients suivants :

- Traducteurs techniques et non spécialisés
- Spécialistes dans l'industrie de la langue
- Traducteurs dans les domaines juridique, médical et scientifique
- Journalistes et écrivains bilingues
- Spécialistes en relations publiques
- Spécialistes de l'industrie du voyage
- Étudiants de langue espagnole
- Personnes à la recherche d'une attestation de langue française (DEF/D)

3.3 Programmes et cours de langue espagnole

L'école offre une variété de programmes et de cours de langue espagnole pour les personnes qui désirent améliorer leurs compétences linguistiques en espagnol. Vous êtes intéressés à apprendre ou poursuivre des études plus poussées en langue espagnole ? Ces programmes sont conçus pour répondre à vos besoins tant sur le plan personnel que professionnel.

3.3.1 Tests de classement pour les cours à temps partiel d'espagnol non assortis d'unités

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-langue-espagnole/cours-de-langue-espagnole

Les nouveaux étudiants qui souhaitent s'inscrire à un cours d'espagnol (non assorti d'unités) autre que celui-ci doivent d'abord passer un test de classement. Les tests d'espagnol, d'une heure, ont lieu au 688, rue Sherbrooke Ouest. Vous êtes priés de vous présenter 10 minutes à l'avance. Veuillez apporter un crayon mine HB bien taillé ainsi qu'une gomme blanche. Pour un temps limité, le test de classement en espagnol est gratuit. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-langue-espagnole/cours-de-langue-espagnole Les résultats du test de classement sont disponibles lors de l'inscription. Veuillez noter que les inscriptions se font sur rendez-vous seulement, celui-ci devant être obtenu au plus tôt deux jours après la date de votre test de classement.

relève d'une autre discipline, le candidat peut s'inscrire à un programme de propédeutique en langue espagnole. Les cours de terminus par le département.

2. Les candidats doivent réussir l'examen d'admission et montrer une connaissance approfondie de la langue espagnole (niveau B2 du Diplôme de Espagnol como Lengua Extranjera ou le niveau B2 du Cadre européen commun de référence (CECR) pour les langues, Certificat de compétence en espagnol).

Les étudiants qui ne suivent aucun cours dans l'année de leur admission doivent présenter une nouvelle demande d'admission.

* Si votre MPC est inférieure aux exigences exposées ci-dessus, veuillez joindre votre demande d'admission et relever de notes les documents mentionnés ci-dessous pour que votre candidature soit prise en considération :

a) Lettre d'intention (lettre d'une ou deux pages, simple interligne, rédigée en français ou en anglais) comprenant les points suivants :

- ce qui vous intéresse dans ce programme ;
- vos connaissances pertinentes au programme ;
- vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons de votre choix de ce programme d'études ;
- la façon dont vous planifiez utiliser cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future ;
- une description de votre expérience professionnelle et de sa pertinence, le cas échéant, pour le programme choisi ;
- les prix requis et autres contributions ;
- toute autre information pertinente de votre demande d'admission.

b) Curriculum Vitae

c) Deux lettres de recommandation: au moins une lettre provenant d'un employeur actuel ou antérieur

Les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Services aux clients
Admissions et collation des grades
école d'éducation permanente
688, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1125
Montréal QC H3A 3R1
Canada

Si vous avez étudié à l'étranger du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec par le biais de l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514 864-9191 ou en ligne www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

Si vous avez obtenu un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé à l'étranger du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, veuillez consulter le site suivant pour obtenir de l'information sur les valeurs de diplômes étrangers : <http://www.mcgill.ca/gadapplicants/international/apply/equivalency>

5. Les étudiants g étudiants

CCTR 325	(3)	French Translation 2
CCTR 326	(3)	English Translation 2
CCTR 433	(3)	French Translation 3
CCTR 435	(3)	French Translation 4

Cours complémentaire (3 unités)

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230*	(3)	Précis-Writing / Contraction: Texte
CCTR 330*	(3)	Text Revision/Revision: Texte 01
CCTR 331*	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 333	(3)	Spanish Translation to French
CCTR 334	(3)	Spanish Translation to English
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 401**	(3)	Independent Studies Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Conventions

* Cours bilingue

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

3.4.1.3 Certificat (Cert.) en traduction option français vers l'anglais (30 unités)

Le programme de certificat en traduction vise à initier les étudiants aux fondements de la traduction crite. Ce certificat en traduction (option français vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi à l'admission peuvent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours préparatoire(s)

CCTR 222	(10)	English Usage for Translators
CCTR 223	(10)	Le bon usage pour traducteurs

Cours obligatoires (27 unités)

CCTR 225	(3)	French Translation 1
CCTR 226	(3)	English Translation 1
CCTR 232*	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 234	(3)	Writing Techniques for Translators
CCTR 310*	(3)	Comparative Stylistics 2
CCTR 325	(3)	French Translation 2
CCTR 326	(3)	English Translation 2
CCTR 434	(3)	English Translation 3

CCTR 436 (3) English Translation 4

Cours complémentaire (3 unités)

CCOM 205 (3) Communication in Management 1
 CCTR 230* (3) Précis-Writing / Contraction: ~~text~~
 CCTR 330* (3) Text Revision/R vision: Texte 01
 CCTR 331* (3) Translation Theory/Practice
 CCTR 333 (3) Spanish Translation to French
 CCTR 334 (3) Spanish Translation to English
 CCTR 360 (3) Spanish Translation 2
 CCTR 401** (3) Independent Studies Translation
 CCTR 441 (3) Traduction Littéraire-Français
 CCTR 442 (3) Literary Translation-English
 CCTR 500** (3) Translation Practicum
 CCTR 504 (3) Professional Contexts

* Cours bilingue

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

3.4.1.4 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers le français (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers le français) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi à l'admission doivent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (27 unités)

CCTR 227 (3) Spanish Translation 1
 CCTR 232 (3) Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
 CCTR 233 (3) Techniques: Rédaction pour traducteurs
 CCTR 317 (3) Comparative Stylistics: Spanish/English/French
 CCTR 331 (3) Translation Theory/Practice
 CCTR 333 (3) Spanish Translation to French
 CCTR 340 (3) Introduction to Spanish Text Revision
 CCTR 360 (3) Spanish Translation 2
 CCTR 437 (3) Spanish Translation 3

Cours complémentaires (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205 (3) Communication in Management 1
 CCTR 230 (3) Précis-Writing / Contraction: ~~text~~
 CCTR 401** (3) Independent Studies Translation
 CCTR 441 (3) Traduction Littéraire-Français

CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

3.4.1.5 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers l'anglais (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission doivent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (27 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 234	(3)	Writing Techniques for Translators
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 334	(3)	Spanish Translation to English
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

Cours complémentaires (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230	(3)	Precis-Writing / Contraction: text
CCTR 401**	(3)	Independent Studies Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

3.4.1.6 Certificat (Cert.) en traduction option français ou anglais vers l'espagnol (30 unités)

Ce certificat en traduction (option français ou anglais vers l'espagnol) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission doivent suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (27 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 237	(3)	Writing Techniques (Spanish)
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
		Spanish T

c) Deux lettres de recommandation : au moins une lettre venant d'un employeur actuel ou antérieur

Les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Services au clients Admissions et collation des grades
 école d'éducation permanente
 688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1125
 Montréal QC H3A 3R1 Canada

3. Si vous avez étudié l'extérieur du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec par le biais de l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514 864-9191 ou en ligne www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

Si vous avez obtenu avec succès un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé l'extérieur du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, consultez le site suivant pour obtenir de l'information sur les équivalences de diplômes étrangers www.mcgill.ca/gadapplicants/international/apply/equivalency

3.4.2.1.2 Formalité d'admission

Veuillez consulter [cole d'éducation permanente](#). Par où commencer? Critères d'admission [Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures](#) [cole d'éducation permanente](#)

3.4.2.1.3 Exigences de résidences et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont soutenus de compléter au moins quatre (4) cours du programme à McGill. Un étudiant peut faire reconnaître un (1) cours en équivalence pour des études comparables réalisées depuis moins de cinq ans.

Les étudiants qui ont obtenu une reconnaissance d'équivalences ou des exemptions ne sont pas autorisés à s'inscrire aux cours visés par la reconnaissance d'équivalences ou l'exemption. Une description officielle des cours, des notes obtenues doit accompagner la demande écrite de reconnaissance d'équivalences avant de compléter la première année du programme.

3.4.2.1.4 Durée des études

Le programme doit normalement être terminé dans les trois (3) années d'admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander par écrit une prolongation, laquelle peut être consentie dans certains cas particuliers à l'approbation du directeur.

3.4.2.1.5 Exigences quant aux résultats universitaires

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours du programme. Cette exigence est conforme au système de notation des programmes des cycles supérieurs en vigueur à l'Université. Pour plus d'information, veuillez consulter [Ressources et politiques de l'Université](#).
2. Les étudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
3. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante doivent abandonner le programme.
4. Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.

3.4.2.1.6 Étudiants à statut particulier

Les membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent pas suivre certains cours sans être nécessairement admis au Certificat d'études supérieures en traduction juridique peuvent obtenir le titre d'étudiants à statut particulier avec la permission de l'Université et l'expression écrite. Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, veuillez consulter [cole d'éducation permanente](#). Par où commencer? Critères d'admission [étudiants à statut particulier](#) > : [Cours d'études supérieures](#)

Les étudiants à statut particulier peuvent s'inscrire seulement s'ils obtiennent l'autorisation du département et s'ils respectent les exigences minimales des cours choisis. Les cours assortis d'unités que suit l'étudiant à statut particulier ne sont pas comptabilisés dans le cadre du certificat d'études supérieures. Les étudiants à statut particulier ne peuvent suivre que deux (2) cours de certificat d'études supérieures dans un programme d'études. Les étudiants sont invités à s'inscrire au programme avant d'achever deux (2) cours.

3.4.2.2 Certificat d'études supérieures en traduction juridique (15 unités)

****NOUVEAU PROGRAMME****

Le certificat d'études supérieures en traduction juridique est une formation spécialisée conçue pour outiller les étudiants et les professionnels des milieux du droit et des affaires qui souhaitent enrichir leurs connaissances ou œuvrer en traduction, en écriture et en rédaction juridiques dans des contextes bilingues ou plurilingues, tant dans le secteur privé que public. Cette formation comprend la traduction du français vers l'anglais ou de l'anglais vers le français.

Les principes et pratiques jurilinguistiques sont étudiés à l'aide des techniques et des outils les plus récents. Tous les cours ont lieu sur place à l'Université McGill. Le programme d'une durée maximale de trois ans peut être achevé en deux trimestres universitaires (automne et hiver) et peut être commencé l'automne ou l'hiver.

Cours requis (6 unités)

CCTR 530 (3) Jurilinguistics: Theory and Practice

CCTR 540 (3) (Co)Writing Techniques for Jurilinguists

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités puis es dans la liste de cours suite :

CCTR 500*	(3)	Translation Practicum
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 550	(3)	Glottopolitics and Public Institutions
CCTR 601*	(3)	Independent Studies

* Autorisation du département requise.

3.4.3 Diplôme d'études supérieures en traduction

Le diplôme d'études supérieures en traduction est une formation universitaire dans le domaine de la traduction à un niveau professionnel.

3.4.3.1 Diplôme d'études supérieures en traduction : Critères généraux

Critères généraux

Le programme du diplôme d'études supérieures est divisé en trois (3) grandes parties. La première consiste en des cours obligatoires ; la deuxième en des cours complémentaires et la troisième en la présentation d'un portfolio à l'objet d'un examen de synthèse.

Les étudiants doivent réussir six (6) cours obligatoires. En plus des cours obligatoires, les étudiants doivent choisir quatre (4) cours complémentaires dans leur option de spécialisation. Les étudiants ayant choisi l'option langue espagnole doivent suivre le cours obligatoire CCTR 520, la vision de textes en espagnol et au moins trois (3) cours complémentaires de la section des cours d'espagnol. Les étudiants qui ont une connaissance suffisante d'une troisième langue peuvent s'inscrire à un (1) des cours (3 unités) de la liste des cours de traduction, troisième langue dans le cadre du programme de certificat. Toutefois, les étudiants de l'option langue espagnole du programme de diplôme d'études supérieures ne peuvent pas suivre de cours d'espagnol du programme de certificat en traduction en échange d'unités.

Lorsqu'ils auront satisfait aux exigences de leur programme d'études, les étudiants doivent présenter un portfolio complet de leurs travaux qui sera évalué. Avec l'aide d'un conseiller, les étudiants prépareront cette œuvre en un portfolio des meilleurs travaux qu'ils ont présentés dans le cadre de leurs cours depuis leur inscription au programme. En se fondant sur les connaissances acquises pendant leurs études, les étudiants sélectionneront chacun des cours qu'ils ont choisis dans ce contexte. Le portfolio des meilleurs travaux permet aux étudiants de montrer les travaux qu'ils ont accomplis dans leur troisième langue.

3.4.3.1.1 Conditions d'admission

Pour être admis au Diplôme d'études supérieures en traduction :

1. Les candidats doivent posséder une très bonne connaissance des deux langues de leur concentration : anglais-français, espagnol-français ou espagnol-anglais selon le cas. Les étudiants de l'option langue espagnole doivent avoir une connaissance passable de la troisième langue.
2. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne pondérée cumulée (MPC) de 3,0 sur 4,0 ou une moyenne pondérée trimestrielle (MPT) de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études à temps plein.* En outre, les candidats doivent avoir complété un programme de concentration en traduction de 30 unités ou plus, ou avoir obtenu un premier cycle.

Si le diplôme obtenu relève d'une autre discipline, le candidat doit s'inscrire au programme de post-secondaire en traduction et être admissiblement ou entièrement. Les cours du programme de post-secondaire sont ceux du certificat en traduction.

* Si votre MPC est inférieure aux exigences exposées ci-dessus, veuillez joindre votre demande d'admission et être relevé de notes les documents mentionnés ci-dessous pour que votre candidature soit prise en considération.

a) Lettre d'intention lettre d'une ou deux pages, simple interligne, rédigée en français ou en anglais, indiquant les points suivants :

- ce qui vous intéresse dans ce programme ;
- vos connaissances pertinentes au programme ;
- vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons de votre choix de ce programme d'études ;
- la façon dont vous planifiez utiliser cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future ;
- une description de votre expérience professionnelle et de sa pertinence, le cas échéant, pour le programme choisi ;
- les prix reçus et autres contributions ;
- toute autre information pertinente à votre demande d'admission.

b) Curriculum Vitae

c) Deux lettres de recommandation : au moins une lettre provenant d'un employeur actuel ou antérieur

Les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Services aux clients
Admissions et collation des grades
école d'éducation permanente
688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1125
Montréal QC H3A 3R1 Canada

- Si vous avez étudié l'extérieur du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec par le biais de l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514 864-9191 ou en ligne www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

Si vous avez obtenu avec succès un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé l'extérieur du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, consultez le site suivant pour obtenir de l'information sur les équivalences de diplômes : www.mcgill.ca/gadapplicants/international/apply/equivalency

- Les candidats doivent réussir l'examen d'admission au diplôme d'études supérieures (consultez le site www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/ppos-de-l'eeep/unites-de-formation/inscription-et-communication-ecrite)

3.4.3.1.2 Formalités d'admission

Veuillez consulter [école d'éducation permanente](#). Par où commencer? Critères d'admission [Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures](#) [école d'éducation permanente](#)

3.4.3.1.3 Exigences de résidences et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont tenus de vivre au moins 70 % de l'ensemble du programme vécu à l'université McGill. Un étudiant peut faire reconnaître jusqu'à 9 unités en équivalence pour des études comparables réalisées depuis moins de cinq ans.

Les étudiants qui ont obtenu une reconnaissance d'équivalences ou des exemptions ne sont pas autorisés à s'inscrire aux cours visés par la reconnaissance d'équivalences ou l'exemption.

Une description officielle des cours visés ailleurs et des notes obtenues doit accompagner la demande écrite de reconnaissance d'équivalences.

3.4.3.1.4 Durée des études

Le programme doit normalement être terminé dans les quatre années d'admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander par écrit une prolongation, laquelle peut être consentie dans certains cas particuliers à l'approbation du directeur.

3.4.3.1.5 Exigences quant aux résultats universitaires

- Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours du programme. Cette exigence est conforme au système de notation des programmes des cycles supérieurs en vigueur à l'université. Pour plus d'information, veuillez consulter [Ressources et politiques de l'Université](#).
- Les étudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
- Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante doivent abandonner le programme.
- Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.
- Après avoir réussi tous leurs cours, les étudiants doivent se présenter à un examen de synthèse.

3.4.3.1.6 Étudiants à statut particulier

Les membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent pas suivre certains cours sans être nécessairement admis au diplôme d'études supérieures en traduction peuvent inscrire titre d'étudiants à statut particulier la permission de l'Université de traduction et d'expression écrite. Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, consulter [école d'éducation permanente](#). Par où commencer? Critères d'admission [étudiants à statut particulier](#) > : [Cours d'études supérieures](#)

3.4.3.2 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option anglais-français (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction avant professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction

3.4.4 Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec est un ordre professionnel regroupant plus de 2 000 membres aux compétences reconnues.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne pour mission d'assurer la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation.

Les détenteurs du certificat en traduction et du diplôme d'études supérieures en traduction doivent s'inscrire comme traducteurs. Pour présenter une demande d'agrément en traduction sont priés de communiquer avec la coordonnatrice d'agrément au 514-845-4411 ou 1-800-265-4815, poste 223.

OTTIAQ

2021, av. Union, bureau 1108
Montréal QC H3A 2S9

Téléphone : 514-845-4411

Télécopieur : 514-845-9903

Courriel : info@ottiaq.org

Site Internet <http://ottiaq.org>

